

420 000 km en un an!

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **84 (1975)**

Heft 6

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



420 000 km en un an !

1700 A. B. automobilistes, qui mettent gratuitement – certains régulièrement, d'autres sporadiquement – leur temps et leur voiture à disposition des sections de la Croix-Rouge suisse, ont parcouru l'an dernier 420 000 km avec des personnes âgées et handicapées, de ressources modestes, ne pouvant utiliser les transports en commun pour se déplacer.

Ici aussi, nous avons assisté à un développement continu, né tout d'abord des besoins du service des visites, puis de ceux des centres d'ergothérapie et du Centre de jour de la section de Zurich. Mais les automobilistes bénévoles de la Croix-Rouge peuvent également être appelés à la rescousse à l'occasion des rencontres et des excursions organisées à l'intention des protégés des sections de la Croix-Rouge suisse. Certains A. B. sont automobilistes seulement, d'autres visiteurs et automobilistes tout à la fois; d'autres encore sont attachés au service des transports et aux centres d'ergothérapie.

La majorité des déplacements demandés concernent des visites chez le médecin, le dentiste, au centre d'ergothérapie. Mais il peut aussi s'agir d'une course à faire en



Cette A. B. automobiliste effectue aujourd'hui son millième transport bénévole. Elle connaît bien le patient qu'elle prend en charge pour le conduire chez le médecin auprès duquel il doit se rendre régulièrement depuis plusieurs semaines déjà.



C'était en septembre 1974. En gare de Berne, un groupe de handicapés graves, invités par l'armée, vont être installés à bord d'un wagon CFF spécialement aménagé qui les conduira à Fiesch où ils vont passer deux semaines de vacances gratuites à l'hôpital militaire construit et prévu pour les cas de catastrophe ou de guerre. Des A. B. automobilistes sont allées les chercher à leur domicile et les y reconduiront au retour. Ils sont secondés par des A. B. visiteuses vu l'importance du handicap de leur protégé.

ville en prévision d'achats, d'une promenade récréative à la campagne.

Les A. B. automobilistes peuvent cependant aussi être appelés à conduire un convalescent dans un home de montagne, à des distances pouvant aller jusqu'à 100 km. Leur disponibilité est remarquable. Grâce à elles et à eux – c'est en effet dans le service des conducteurs Croix-Rouge bénévoles que l'on trouve le plus grand nombre d'A. B. masculins – des malades peuvent abrégé une hospitalisation et réintégrer leur domicile plus rapidement et suivre des traitements ambulatoires, puisque le transport est assuré gratuitement. Il leur serait en effet impossible, vu la modicité de leurs ressources, de faire face aux frais qu'occasionnerait un transport en taxi plusieurs fois par semaine. D'autres, nous l'avons vu, ont la possibilité de se rendre dans des maisons de convalescence, à la montagne. D'autres encore peuvent, grâce à ce service, se rendre régulièrement à des séances de réadaptation, à des cours de rythmique, ou encore à des cercles de loisirs organisés à leur intention particulière.

Dès son inscription, le chauffeur bénévole reçoit un aide-mémoire et une carte de légitimation qui lui permet d'être affilié à l'assurance collective de la Croix-Rouge suisse qui comprend: une assurance-accidents, une assurance-responsabilité civile, une assurance pour passagers. Au début de 1975, la Croix-Rouge suisse a en outre conclu en faveur des A. B. attachés aux services des transports-automobiles une assurance-casco collective dont les primes sont couvertes par les sections affiliées. Une mesure très appréciée.



Photos CRS/M. Hofer